DCM : 2017-04-03/012

Envoyé en préfecture le 07/04/2017
Reçu en préfecture le 07/04/2017
Affiché le 7.04.2017
ID : 083-218301380-20170403-20170403_012-DE

COMMUNE DE TOURRETTES **DEPARTEMENT DU VAR**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE DIX SEPT, le Trois Avril,

Le Conseil Municipal de la commune de TOURRETTES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Camille BOUGE, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 24 mars 2017 Secrétaire de séance : Antoine DUBOIS

Nombre de conseillers : En exercice : 23 - Présents : 22
Nombre de suffrages exprimés : 22 – Votes pour : 22 – Votes contre : 0 – Abstention : 0 – Votes blancs ou nuls : 0

Etaient présents : M. AUFFRET - R. AUBAULT - A-M. GAUBERTI – G. BARRA – JL. GIRAUD- **Adjoints**
S. ALLEG – S. ARNOULD - S. BEURRIER - A. DUBOIS - J. ROBERT HENSELER – E. MENUT
A. PELLEGRINO – N. PERRICHON – J. RAYNAUD - A. RASKIN -– JC. SANSONI – J. TOCQUER
C. VELAY – N. DEDULLE - S. LELUIN - M. RAYNAUD, **Conseillers Municipaux**

Absents excusés : C. LUBRANO LAVADERA (pouvoir à M. AUFFRET)

MAINTIEN DU TAUX DES TAXES COMMUNALES

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de l'impact de la baisse des dotations de l'Etat et des subventions et propose le maintien des taux des taxes communales votés en 2016.

Il est donc proposé :

Type de taxes	2017	2016
Taxe Habitation (TH)	13,45 %	13,45 %
Taxe Foncière Bâti (TFB)	9,87 %	9,87 %
Taxe Foncière Non Bâti (TFNB)	66,72 %	66,72 %

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et en avoir délibéré :

DECIDE

- **D'ACTER** des taux suivants pour l'année 2017, à variation différenciée :
  - ✓ TH : 13,45 %
  - ✓ TFB : 9,87 %
  - ✓ TFNB : 66,72 %
- **DE DONNER** tout pouvoir à M. le Maire pour mener à bien cette délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulon à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré à Tourrettes, le jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Camille BOUGE.